

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Pour pouvoir prétendre à l'une de ces subventions, **conservez votre preuve d'achat ou de location. Vous devez ensuite vous renseigner auprès de votre commune de résidence. Les modalités diffèrent selon les communes.**

Cette dernière vous indiquera les démarches à entreprendre; certaines communes vous verseront directement la subvention, d'autres vous mettront en contact avec l'office cantonal de l'énergie qui se chargera de traiter votre dossier.

Les différents types de subvention sont cumulables, en revanche, il faut respecter une période de trois ans entre deux subventions du même type.

GE-TRANSPORT À VOTRE SERVICE

Votre point d'information et d'échanges sur les questions de mobilité à Genève

POSEZ-NOUS
VOS QUESTIONS

+41 22 546 87 00

@ ge-transports@etat.ge.ch

f ge-transports

OÙ SE TROUVE LA
VÉLOSTATION LA
PLUS PROCHE DE
MON TRAVAIL ?



L'ESSAYER, C'EST L'ADOPTER

PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À LA PRATIQUE DU VÉLO

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
OFFICE CANTONAL DES TRANSPORTS

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA MOBILITÉ DOUCE

La mise en service complète du réseau ferroviaire Léman Express le 15 décembre 2019 et le déploiement de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), qui organise les modes de transports par zone géographique, vont bouleverser les habitudes en matière de déplacement.

La mobilité douce deviendra alors un mode de transports prioritaire dans les centres urbains. Grâce à des combinaisons optimales avec les transports collectifs et à la réalisation de nouveaux aménagements sécurisés et continus, l'efficacité des déplacements à vélo prendra une ampleur inédite.

Pour en encourager la pratique, un programme de soutien financier à l'achat d'un vélo à assistance électrique existe depuis 2010. **En 2019, les offres de subvention ont évolué. Afin de soutenir les personnes qui font le choix de la mobilité douce, l'Etat propose désormais un programme à la carte.**

TESTEZ, ACHETEZ, PRATIQUEZ

PRATIQUEZ

SE FORMER POUR ROULER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Pour perfectionner votre pratique du vélo, qu'il soit électrique ou non, ou pour acquérir l'expérience et les réflexes nécessaires à la conduite d'un cycle, le Canton vous invite à suivre une formation auprès d'une entité proposant ces prestations (par exemple PRO VELO Genève, TCS Genève, Genevavélo).

75% des frais, mais au maximum **80 francs**, seront pris en charge.

TESTEZ

LE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE: CONFORTABLE ET RAPIDE

Un vélo à assistance électrique est aussi efficace qu'une voiture, voire plus, pour des distances allant jusqu'à 15km.

Afin de vous en rendre compte, testez-en un pendant un mois chez un prestataire reconnu (inscrit au registre du commerce).

La participation du Canton aux frais de location longue durée peut atteindre **250 francs**, mais au maximum 50% du prix. Les locations entre particuliers ne sont pas éligibles.

ACHETEZ

LE VÉLO-CARGO: IDÉAL POUR LES LIVRAISONS ET LE TRANSPORT D'ENFANTS

Un vélo-cargo permet de pallier l'utilisation de la voiture pour transporter des enfants ou du matériel. A l'achat d'un vélo-cargo neuf, recevez une subvention allant jusqu'à **500 francs**, mais au maximum 10% du prix.

ÉLIGIBLES À LA SUBVENTION

- Tous les vélos « spéciaux » permettant le transport d'enfant et/ou de matériel
- Tous les dispositifs amovibles de remorquage



Vélocargo deux roues avec chargement avant



Vélocargo trois roues avec chargement avant



Vélocargo deux roues avec chargement arrière



Autre type de vélo spécial



Vélo rallongé



Remorque à vélo



Remorque à vélo



Remorque à vélo

NON ÉLIGIBLES À LA SUBVENTION

- Les vélos normaux sur lesquels sont ajoutés des dispositifs de transport (paniers, sacoches, sièges, etc.)
- Les barres de suivi pour vélos d'enfant
- Les accessoires (casque, béquille, lumières, etc.)



Sacoches / paniers



Siège enfant arrière / avant



Barre de suivi



Vélo suiveur